

**CONSTAT :**

A la question de Var-Matin du 17 mars 2012 “*Estimez-vous que les **sinistrés** des inondations de 2010 et 2011 sont **abandonnés par la puissance publique** ?*” L’opinion répond **OUI à 86 %**.

**Où ?** Dans la Basse Vallée de l’Argens<sup>i</sup> (BVA), habitants, artisans, industriels, exploitants agricoles et touristiques vivent dans l’**insécurité** et la crainte permanente d’une troisième catastrophe dévastatrice.

**Quand ?** La **catastrophe** de 2010, mal qualifiée “exceptionnelle”, s’est **répétée** aux premières grosses pluies de 2011<sup>ii</sup> et, à peine relevés de ses dommages<sup>iii</sup>, **les sinistrés sont anéantis**.

**Comment ?** Faute d’**exécution prioritaire de travaux** d’envergure sur les cours d’eau du bassin versant, préconisés par le rapport d’experts<sup>iv</sup> **pour réduire la vulnérabilité du territoire**, sachant que les dégâts de la première crue, aggravés par la seconde, sont la conséquence d’une urbanisation irresponsable et d’infractions connues non réprimées<sup>v</sup>.

**Pourquoi ?** Selon l’art. L215-14 du code de l’Environnement, l’entretien (régulier) des cours d’eau non domaniaux est de la responsabilité des riverains, mais la Directive européenne sur les risques d’inondation vise à **prévenir les conséquences des inondations futures**, en y déployant une **action partenariale des pouvoirs publics** conforme aux enjeux de populations et d’emploi. Or, 20 mois après la première crue, le **constat de carence** est largement partagé.

Par ailleurs, les remblaiements légaux<sup>vi</sup> et illégaux, les constructions sans permis de construire, l’installation inadaptée<sup>vii</sup> de nouveaux bâtiments continue en dépit du bon sens<sup>viii</sup>.

**Par qui ?** Cette incurie est consécutive à la **dilution des responsabilités**.

- **La Présidence de la République et le Gouvernement** se sont plusieurs fois déplacés et les actions sont encore loin des promesses<sup>ix</sup> car il semble manquer, pour leur cohérence, une **Mission interministérielle dédiée**.
- **Le Parlement** - en charge, **dans l’intérêt général de l’Etat**, de saisir le Gouvernement (et/ou le Conseil Constitutionnel) des dysfonctionnements éventuels des services au public (particulièrement pour sa mise en sécurité) - a installé dans les 2 mois qui ont suivi la tempête Xynthia une double Mission Commune d’Information du Sénat et de l’Assemblée Nationale. Hélas, pour le Var, malgré une requête de VIVA à son député<sup>x</sup> dès février 2011, aucune Mission de l’Assemblée Nationale n’est annoncée et la présente Mission du Sénat ne commence ses travaux qu’après 20 mois.
- **La Préfecture du Var** a mis en œuvre et amélioré les moyens de secours et la gestion de crise, le porter à connaissance des maires des prévisions de risques, des PPR et parfois des acquisitions amiables ou des expropriations. Mais elle n’a plus la “maîtrise d’ouvrage” et se heurte à une **gouvernance introuvable des acteurs du système territorial** qui n’est pas organisé pour réduire la vulnérabilité aux inondations. A l’égard de l’autonomie des communes et des communautés d’agglomérations, démunies de financements et de moyens d’actions solides et coordonnés, **l’autorité préfectorale a épuisé la persuasion**, ne cesse de rappeler les responsabilités et **hésite entre la coercition et la suppléance**. Par exemple, constatant après 20 mois que, faute d’action municipale, l’Argens ne s’écoule plus normalement sous le pont de la route côtière, le Préfet vient de faire appel à la Sécurité civile de Brignoles pour cette urgence négligée. Mais cette opération spectaculaire ne doit pas laisser oublier que **l’essentiel reste à faire**.
- **Le Conseil général**, qui n’a ni compétence ni moyens dédiés, a dit se placer en “pilote d’un PAPI d’intention” et, comme les 2 Syndicats de rivière intercommunaux n’ont pu jusqu’ici honorer leur contrat ni coordonner leurs missions, on s’oriente vers un Syndicat Mixte à l’échelle du bassin versant. C’est une obligation mais cet exercice est long et **en complet décalage avec la situation présente**. Un Etablissement Public Territorial de Bassin ne serait-il pas une piste à explorer ?
- **Les Collectivités locales** restent “maîtres d’ouvrage” et, dans l’urgence, ce sont encore les deux Syndicats Intercommunaux d’Aménagement de la Nartuby (**SIAN**) et du Cours Inférieur de l’Argens (**SIACIA**) qui, agissant en solo, sont les **deux organismes considérés**, faute de mieux, par la DREAL<sup>xi</sup> – c’est-à-dire l’État - **comme les seuls opérationnels**: contradiction flagrante avec la Directive européenne, mais surtout **déni de réalité** puisqu’ils se disent eux-mêmes démunis ! Le président du SIACIA l’avouait récemment devant FR3<sup>xii</sup>, ajoutant que ce serait au moins 50 millions d’Euros qu’il faudrait pour un traitement cohérent du bassin versant !  
Encore faudrait-il que les Maires cessent de refuser leur contribution aux Syndicats de rivière (comme le Maire de Draguignan en 2010 !<sup>xiii</sup>), de délivrer des permis de construire en zones inondées (comme le Maire de Roquebrune !<sup>xiv</sup>), de remblayer sans vergogne (comme le Maire de Puget !<sup>xv</sup>), de privilégier la protection de certains intérêts (comme le Maire de Fréjus qui engage des travaux sur le Reyran au détriment de ceux aussi urgents sur l’Argens, particulièrement sur l’embouchure)...

**ATTENTES DE VIVA :**

- Alertée de ces difficultés, la MCI inondations du Sénat est sollicitée pour recommander au Gouvernement des **mesures d'urgence** de nature à suspendre dans les meilleurs délais la menace qui pèse sur les personnes, les biens et l'activité économique de la BVA.
- En cas de nouvelle crue dévastatrice, VIVA demande quel niveau du pouvoir sera déclaré responsable d'avoir **négligé de réduire la vulnérabilité du territoire ?**

Pour le Bureau, le Président, J-N BRANDENBURGER

**Notes explicatives :**

- <sup>i</sup> Regroupant les communes de Fréjus (St Aygulf), Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, Le Muy
- <sup>ii</sup> Des débordements de l'Argens ont eu lieu en juin 2011 et en novembre 2011
- <sup>iii</sup> Certains sinistrés de 2010 n'ont pas encore été indemnisés, que ce soit par les assurances ou par le fond Barnier
- <sup>iv</sup> Rapport Lefort & Koulinski  
[http://www.viva2010.org/telechargements/2011-04\\_Expertise-Post-Crue-T3\\_Argens-Real-Florieye.pdf](http://www.viva2010.org/telechargements/2011-04_Expertise-Post-Crue-T3_Argens-Real-Florieye.pdf)
- <sup>v</sup> Faute de moyens adéquats mis à la disposition des autorités compétentes. Si les lois existantes étaient appliquées à la lettre, le montant des dégâts imputables aux inondations ainsi que le nombre de victimes aurait été très largement inférieur. La cour des comptes a enquêté sur le sujet. Nous n'avons pas connaissance de ses conclusions
- <sup>vi</sup> Sans compensation de bassins d'expansion.
- <sup>vii</sup> Sur la commune de Puget sur Argens, un ensemble commercial est réalisé avec un écoulement des eaux pluviales dans un cours d'eau bouché (le Béal) sur la commune voisine de Fréjus
- <sup>viii</sup> Des exemples avec photos, position GPS et parcelles cadastrales sont disponibles sur demande.
- <sup>ix</sup> Par exemple, le ministre de l'agriculture, Bruno Lemaire a promis il y a plusieurs mois, environ 1,5 mio € pour des travaux d'urgence. Cette somme n'est toujours pas versée aux intervenants dont certains ont dû emprunter pour financer les travaux. Les intérêts de ces dettes ne seront bien évidemment pas utilisés pour des travaux...
- <sup>x</sup> Georges Ginesta (UMP), député maire de St Raphaël
- <sup>xi</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- <sup>xii</sup> Émission FR3 « Enquête de Régions » diffusée le 28 mars 2012  
([http://www.dailymotion.com/video/xppyp7\\_climat-paca-la-region-de-tous-les-risques-emission-du-28-03-12\\_tv&start=1712](http://www.dailymotion.com/video/xppyp7_climat-paca-la-region-de-tous-les-risques-emission-du-28-03-12_tv&start=1712))
- <sup>xiii</sup> <http://www.leparisien.fr/une/quand-la-ville-de-draguignan-refusait-de-participer-a-l-entretien-de-la-riviere-15-07-2010-1001449.php>
- <sup>xiv</sup> Émission FR3 « Enquête de Régions » diffusée le 28 mars 2012  
([http://www.dailymotion.com/video/xppyp7\\_climat-paca-la-region-de-tous-les-risques-emission-du-28-03-12\\_tv&start=1712](http://www.dailymotion.com/video/xppyp7_climat-paca-la-region-de-tous-les-risques-emission-du-28-03-12_tv&start=1712))
- <sup>xv</sup> Des exemples avec photos, position GPS et parcelles cadastrales sont disponibles sur demande. – Mars 2012

## **COMMENTAIRES D'UN SINISTRÉ EN COLÈRE**

*La MCI inondations du Sénat est sollicitée pour recommander au Gouvernement des mesures d'urgence en :*

- Donnant les moyens techniques et humains aux autorités de police, de gendarmerie, des douanes, des services fiscaux, ainsi qu'à la DDTM<sup>1</sup>, pour investiguer de manière efficace sur :
  - Le bien fondé de créations et/ou d'expansions de zones d'activités alors que le nombre de logements disponibles à prix abordables dans la région n'est largement pas en adéquation avec la demande<sup>2</sup> et que le réseau routier, complètement engorgé plusieurs mois par année, devient de plus en plus inadapté aux conditions de circulations.
  - Tous les flux financiers découlant des opérations immobilières importantes sur des terrains initialement destinés à l'agriculture ou à l'expansion des eaux de crues.
  - Des possibilités d'enrichissement personnel de certaines personnalités (et/ou de leur famille et amis) qui auraient profité de leur position et de leur mandat électif.
  - Des acceptations de permis de construire ayant pour conséquence l'écoulement des eaux de pluies des terrains nouvellement imperméabilisés, sur les propriétés situées en aval et perturbant l'évacuation adéquate des eaux de ruissellement vers la mer.
- Donnant les moyens techniques et humains aux tribunaux pour accomplir leurs tâches dans des conditions qui permettent l'exécution de lois et de jugements dans des délais décents, avant que des projets immobiliers, dépourvus de légalité et/ou de bon sens à leur création, ne s'imposent par le fait accompli.
- Proposant de nouvelles lois ou des adaptations de lois ayant prouvé leur inefficacité :
  - A ce jour tous les citoyens qui veulent s'assurer contre les risques et les aléas de la vie et de la nature, sont tributaires de facteurs sur lesquels ils n'ont aucune maîtrise (exemple : une maison jamais inondée est maintenant en zone inondable...). Il est intolérable que le processus de CATNAT laisse des sinistrés assurés sur le bord du chemin pour des raisons obscures. Des personnes physiques et/ou morales ne sont plus assurables. Comment un simple citoyen peut-il se prémunir contre le fait que l'environnement qui est le sien est devenu plus dangereux par la négligence et l'appât du gain d'autrui ?
  - Sur les remblaiements<sup>3</sup> et les changements de destination de terres inondables (et largement inondées) qui un jour (comme par hasard) ne sont plus inondables. On pourrait s'inspirer du modèle des textes concernant les zones de forêts incendiées qui ne pourront jamais devenir constructibles<sup>4</sup>.
  - L'entretien des cours d'eau est à la charge des riverains propriétaires. Si ces propriétaires ne peuvent pas ou ne veulent pas entretenir, il faut trouver une solution qui permette de ne pas laisser les habitants d'un delta comme la plaine de l'Argens dans une situation précaire comme celle qui prévaut aujourd'hui.
  - Tout nouveau projet de construction doit tenir compte de l'impact d'écoulement des eaux pluviales sur tous les terrains situés en aval<sup>5</sup>. Il est en effet impensable que le bassin versant d'environ 2800 km<sup>2</sup> d'un fleuve comme l'Argens<sup>6</sup>, soit méthodiquement imperméabilisé<sup>7</sup> au détriment d'une population de plus en plus vulnérable en aval.

./..

<sup>1</sup> Direction Départementale des Territoires de la Mer

<sup>2</sup> La commune de Puget sur Argens a autorisé la construction d'une enseigne Leroy Merlin alors que des enseignes similaires sont déjà en activités (Point P, Cifréo Bona, Costamagna, RG Matériaux) et sur les communes de Roquebrune (Bricorama, Point P, Cifréo Bona, etc..) et Fréjus (Weldom, Castorama, Bricoman, Point Z, Point P, etc...)

<sup>3</sup> Un constat de remblaiement illégal ne peut être dressé qu'en cas de flagrant délit avec N° des plaques du véhicule. Les tas de terre fraîche et les rehaussements constatés par photos (satellites p.ex.) ne sont pas des preuves utilisables par le pouvoir exécutif. Raison pour laquelle certains remblaiements se font de nuit...

<sup>4</sup> Après les feux de 2003 dans le Var, on a assisté à un regain d'intérêt de l'État pour les risques d'incendie. Cela s'est traduit par une accélération de la mise en œuvre des plans de prévention des risques d'incendie de forêts (PPRIF). Dans les Pyrénées-Orientales a été instaurée une politique particulièrement offensive à l'égard de l'habitat en forêt qui révèle et attise des enjeux complexes : patrimoniaux, fonciers et politiques. Les PPRIF se traduisent pour les habitants par une inflation de contraintes nouvelles qui génèrent des réactions d'autant plus vives que, depuis quarante ans, les pouvoirs publics avaient pris en charge le coût de la protection de la forêt. En matière de politiques publiques, cet exemple confirme la conflictualité de la gestion des risques en France, tout comme la faible prise en compte de la vulnérabilité. Il révèle également un certain nombre de spécificités liées à la nature particulière du risque considéré qui façonne à la fois les pratiques mais aussi les notions utilisées. (<http://cybergeog.revues.org/24658>)

<sup>5</sup> Cas du projet des magasins « Boulanger » en face de Carrefour à Puget sur Argens. Les eaux de pluie de la nouvelle zone commerciale vont s'écouler dans une rivière (située sur la commune de Fréjus, qui n'a pas été informée) désaffectée et bouchée en aval.

<sup>6</sup> Pour mémoire 100mm. de précipitations sur une surface de 2800km<sup>2</sup> représente une masse d'eau de 280 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Le lac de Carcès n'en contient « que » 8 millions. Le niveau des précipitations début novembre 2011 a oscillé entre 200mm. et 300mm. sur le bassin versant de l'Argens (source <http://www.keraunos.org/orage-2-novembre-2011-herault-gard-var-alpes-maritimes-episode-mediterraneen-cevenol.htm>)

<sup>7</sup> La consultation de l'historique des photos satellites de la région, sur ces 30 dernières années, donne une idée assez précise de la modification du paysage urbain et permet d'imaginer les conséquences de l'écoulement des eaux de pluies atteignant parfois 400mm.

- Création d'une nouvelle taxe, sur le principe du pollueur/payeur, pour toutes les constructions (routes, parkings, bâtiments). Le produit de cette taxe sera attribué à la gestion des cours d'eau et des bassins de rétention.
- Environ un Français sur cinq et un emploi sur quatre (16 millions d'habitants et 9 millions d'emplois pour la seule métropole) sont potentiellement exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine<sup>8</sup>. A des degrés divers, environ 19 000 communes sont ainsi soumises à ce risque qui a fait plus de 200 victimes et généré plus de 20 milliards d'euros de dommages entre 1982 et 2010. Il devrait sembler normal que la totalité de la population française contribue à financer des réalisations dont tout le monde profite.
- Devoir de mémoire. Des jauges visibles et compréhensibles doivent impérativement être installées et convenablement entretenues, à tous les points stratégiques (ponts, tunnels, etc...) de manière à ce que chacun réalise de l'ampleur du danger potentiel<sup>9</sup>, particulièrement lorsqu'on tente de s'installer illégalement, de manière durable ou précaire, dans une zone risquant des crues de plus de 2m. !
- Mise en place d'une véritable politique de la gestion des catastrophes naturelles et surtout, de leur prévention ! **A quoi donc sert le plan ORSEC<sup>10</sup> ?**

### Comment ne pas s'étonner :

- Que sur les communes de Fréjus, Puget et Roquebrune, 3 associations et syndicats<sup>11</sup> sont en charge de la gestion de certains cours d'eau, fossés et de certains canaux de drainage d'une partie de ces 3 communes ? Les financements de ces structures, ne leur permet pas de faire face aux dépenses grandissantes (proportionnelles à l'urbanisation galopante en aval). Est-ce que cette granularité leur permet réellement d'être plus efficaces ?
- Qu'en juin 2010, avec toute la technologie et tous les moyens dont dispose notre pays, des sinistrés de St-Aygulf et Puget-sur-Argens, inondés entre 3h. et 5h. le matin du 16 juin 2010, n'aient pas su qu'à Draguignan, Trans-en-Provence et aux Arcs-sur-Argens les voitures flottaient à **17h. la veille !**<sup>12</sup>
- Qu'il faille plus de 18 mois pour enlever quelques tonnes d'embâcles<sup>13</sup>, au pied d'une pile de pont ?
- Que malgré la requête de VIVA<sup>14</sup>, aucune séance de simulation et d'entraînement d'évacuation des zones inondables n'ait été organisée (ORSEC encore) ? Raison invoquée<sup>15</sup>, nous sommes en zone classée SEVESO II<sup>16</sup>... et alors ?
- Qu'un plan d'évacuation de la plaine de l'Argens a bien été distribué aux exploitants des campings de St Aygulf (Fréjus), à l'attention de leur clientèle, mais rien pour ses résidents inondables.
- Que la région PACA ne dispose pas d'une infrastructure électrique à la mesure de son taux d'occupation<sup>17</sup>, capable d'éviter qu'une vallée entière se retrouve sans information et sans moyen de télécommunication pendant près de 3 jours ?
- Que le processus de rédaction anticipé des PPRI n'ait pas systématiquement impliqué les propriétaires fonciers dans le tracé des zones à risques ?
- Que l'agriculture, qui doit contribuer à nourrir les populations actuelles et futures, voit ses ressources foncières baisser au profit d'une urbanisation et d'une industrialisation irresponsable, sponsorisée par la majorité des responsables politiques de la région ?

<sup>8</sup> La gestion des risques d'inondation : une priorité réaffirmée  
(<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-gestion-des-risques-d.html>)

<sup>9</sup> D'après certaines études, il faudrait 7 ans pour que, globalement, l'oubli s'installe, après une catastrophe du type 15/16 juin 2010

<sup>10</sup> La nouvelle planification ORSEC, Mis à jour le : 09/23/2007 18:52  
([http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_l\\_interieur/defense\\_et\\_securite\\_civiles/dossiers/plan-orsec](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/dossiers/plan-orsec))

<sup>11</sup> SIACIA, Syndicat intercommunal d'aménagement du cours inférieur de l'Argens + Association syndicale autorisée (ASA) de la basse vallée de l'Argens + Association syndicale autorisée (ASA) des Garonnes de la basse vallée de l'Argens – Les ASA sont financées grâce aux cotisations des seuls « inondables » et de quelques subventions communales.

<sup>12</sup> Photo publiée en première page du Var Matin du 16 juin 2010

<sup>13</sup> Le 19 mars 2012, les hommes de la Sécurité Civile de Brignoles (U.S.C.7) commencé les travaux de nettoyage de l'Argens sous le pont de la RD559 (Ex-RN98).

<sup>14</sup> Séance du comité « Après-crue » au printemps 2011, organisée par la mairie de Fréjus à la villa Aurélienne.

<sup>15</sup> Par Mr Francis Tosi, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Fréjus

<sup>16</sup> [www.var.pref.gouv.fr/ddrm/IMG/pdf/industriel.pdf](http://www.var.pref.gouv.fr/ddrm/IMG/pdf/industriel.pdf) et/ou <http://www.viva2010.org/telechargements/risques-industriel-var.pdf>

<sup>17</sup> A cause d'une capacité plus faible qu'ailleurs en moyens de production et en lignes à haute tension, l'est de PACA et la Bretagne sont considérés comme des "péninsules" beaucoup plus exposées à un "black-out" électrique. (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/02/06/97002-20120206FILWWW00318-electricitepaca-alerte-rouge-dans-l-est.php>)